

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-de-NABIRAT

ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de 24250 St Martial de Nabirat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles, L 2213-2

Vu le code de la route

Vu le code des communes et notamment ses articles L.131.1 ET L131.2

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

En raison de travaux de réparation d'une canalisation d'eaux usées au foyer rural ;

ARRÊTE

- Article 1. Le stationnement de tout véhicule sera interdit au niveau du parking du foyer rural.
- Article 2. Il appartiendra à l'entreprise Capraro et Cie de mettre en place des barrières et l'arrêté aux extrémités des zones interdites.
La signalisation sera retirée dès qu'elle ne sera plus utile.
- Article 3. Ces mesures prendront effet le lundi 27 juin 2022.

Fait à St Martial de Nabirat, le 24 juin 2022

Le Maire

Hervé Ménardie

